



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 25 janvier 2016
(OR. en)

15339/15

LIMITE

PV/CONS 75
RELEX 1049

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3438^e** session du Conseil de l'Union européenne
(AFFAIRES ÉTRANGÈRES), tenue à Bruxelles le 14 décembre 2015

SOMMAIRE

Page

1. Adoption de l'ordre du jour..... 3

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. Approbation de la liste des points "A" 3

3. Partenaires d'Europe orientale 3

4. Lutte contre le terrorisme 3

5. Libye..... 3

6. Iraq..... 3

7. Divers..... 4

*

* *

1. **Adoption de l'ordre du jour**

15201/15 OJ/CONS 75 RELEX 1035

Le Conseil a adopté l'ordre du jour susmentionné.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. **Approbation de la liste des points "A"**

15202/15 PTS A 103

+ ADD 1

Le Conseil a adopté les points "A" figurant dans le document 15202/15.

3. **Partenaires d'Europe orientale**

Le Conseil a eu un échange de vues sur le Partenariat oriental et le voisinage de l'UE au sens plus large, consacré à l'état des relations et aux priorités horizontales et priorités propres à chaque pays.

4. **Lutte contre le terrorisme**

Le Conseil a été informé par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et a discuté des aspects externes de la lutte contre le terrorisme, passant en revue les mesures prises jusqu'à présent. Les conclusions du Conseil de février 2015 conservent toute leur actualité et leur mise en œuvre doit se poursuivre, en pleine coopération avec les États membres. Le Conseil a été informé que la haute représentante ferait rapport au Conseil européen sur les progrès accomplis.

5. **Libye**

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation politique et en matière de sécurité en Libye, en présence de l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Libye.

6. **Iraq**

– Projet de conclusions du Conseil

15015/15 MOG 117 CFSP/PESC 839 COHAFA 127 IRAQ 8

Le Conseil a adopté les conclusions sur l'Iraq qui figurent dans le document 15016/15. Compte tenu des contraintes de temps, la discussion sur cette question a été reportée à une prochaine session du Conseil.

7. Divers

– **Processus de paix au Proche-Orient**

Au vu de la réaction politique du gouvernement israélien, la haute représentante a brièvement expliqué aux ministres la position de l'UE concernant la communication interprétative concernant l'indication de l'origine des produits des colonies, adoptée par la Commission européenne le 11 novembre. Les ministres ont insisté sur la nécessité de faire preuve d'unité et de solidarité à cet égard. La haute représentante et les ministres ont en outre brièvement discuté des possibilités de relancer un processus politique crédible dans la région.
